La soirée dégustation du Comptoir des Vignes

Le Comptoir des Vignes, cave à vins de 90 m² à La Ciotat, a reçu le vendredi 2 octobre 2026, de 16 h à 20 h, une vigneronne d'un domaine de Cassis pour une dégustation gratuite de son vin blanc AOC Cassis. Le gérant, Julien Roux, a tenu une fiche de suivi heure par heure (document 1) ; les prix et les coûts de la soirée figurent au document 2.

Analysez le déroulement de la soirée, chiffrez sa rentabilité, puis appliquez les règles propres aux dégustations et aux ventes hors du magasin.

Document 1 : fiche de suivi de la dégustation du 2 octobre 2026

Créneau	Dégustateurs	Acheteurs	Bouteilles vendues (vin du domaine)	Incident et réaction
16 h – 17 h	14	6	15	Peu de monde : le gérant invite les clients présents à goûter
17 h – 18 h	26	11	30	Aucun
18 h – 19 h	38	17	52	Verres propres épuisés à 18 h 30 : 10 minutes d'attente, le temps de les laver
19 h – 20 h	22	8	23	Aucun
Total	**100**	**42**	**120**	

Document 2 : prix et coûts de la soirée

Donnée	Valeur
Prix de vente du vin blanc AOC Cassis	21,00 € TTC la bouteille (TVA 20 %)
Prix d'achat	11,20 € HT la bouteille
Ventes habituelles de ce vin un vendredi de 16 h à 20 h	8 bouteilles
Bouteilles ouvertes pour la dégustation	9 bouteilles, comptées au prix d'achat HT et remboursées par le domaine
Location des verres de dégustation	40 € HT
Amuse-bouches (fromages, olives)	90 € HT
Affiche et invitations par SMS aux clients qui l'ont accepté	45 € HT
Vendeur supplémentaire	4 heures à 22 € de l'heure (salaire chargé)

Annexe 1 (arrondir les pourcentages à une décimale, la moyenne de bouteilles par acheteur et les montants à deux décimales ; seuil et bouteilles supplémentaires en nombres entiers)

Question	Réponse
Taux de transformation des dégustateurs (%)	
Nombre moyen de bouteilles par acheteur (bouteilles)	
Marge unitaire d'une bouteille (€)	
Coût net de la dégustation pour la cave (€)	
Seuil de rentabilité de la dégustation (bouteilles supplémentaires)	
Bouteilles supplémentaires vendues grâce à la dégustation (bouteilles)	
Résultat de la dégustation (€)	

Questions d'analyse

D'après la fiche de suivi, comment organiser la prochaine dégustation ?

☐ Renforcer l'équipe de 16 h à 17 h, créneau où 14 dégustateurs n'ont donné que 6 acheteurs, et inviter plus de clients à goûter dès 16 h
☐ Renforcer l'équipe de 17 h à 19 h, créneaux qui réunissent 64 dégustateurs sur 100 et 82 bouteilles sur 120, et prévoir assez de verres propres
☐ Répartir l'équipe à égalité sur les quatre heures, puisque chaque créneau a réuni en moyenne 25 dégustateurs et 30 bouteilles vendues

Justification :

Un client propose de payer 10 € pour goûter tous les vins de la cave « à volonté » pendant la soirée, et son fils de 17 ans demande à goûter lui aussi. Que répondre ?

☐ Accepter les deux : la dégustation en vue de la vente est permise, et un mineur de plus de 16 ans peut goûter en présence de ses parents
☐ Accepter le forfait à volonté, payant et réservé aux adultes, puisque la dégustation en vue de la vente est permise, mais refuser de servir le fils
☐ Refuser les deux : l'offre ou la vente d'alcool à volonté est interdite, et aucune boisson alcoolique ne peut être offerte à un mineur

Justification :

Pour la prochaine édition, Julien voudrait installer un stand de vente sur le parking privé de la cave. Quelles règles doit-il respecter ?

☐ Celles de la vente au déballage : deux mois par an au plus sur le même emplacement, et les démarches demandées par la mairie
☐ Celles de son bail commercial : le parking appartient à la cave, qui peut y installer un stand toute l'année sans démarche
☐ Celles de l'occupation du domaine public : une autorisation demandée à la mairie, personnelle, révocable et payante

Justification :